



# Bilan du CTA du 25 mars 2013

Voici les points qui intéresseront plus particulièrement les personnels administratifs, techniques et de labs.

## Redéploiements de postes administratifs

Suite à la fermeture du Collège Albert Jacquard Caen au 31 août 2013, il est proposé de supprimer les 3 postes administratifs suivants à la rentrée 2013 :

- 1.0 poste d'ADAENES gestion matérielle
- 1.0 poste de SAENES non gestionnaire
- 1.0 poste d'ADJAENES

En CIO, il y a 3,5 suppressions d'emplois (1,5 ADJAENES et 2 SAENES). En tout, il y a 6,5 postes déplacés.

Le poste d'ADAENES n'est pas positionné car les autorités académiques tiendront compte de la liste d'aptitude en relation avec la carte cible des postes de B à transformer en A.

Avec les 3 requalifications de SAENES en ADJAENES et 2,5 postes d'ADJAENES déplacés dans l'académie, cela fait 5,5 postes de ADJAENES déplacés. Il y a en outre 1 véritable suppression d'emplois ADJAENES qui est transféré au niveau national pour l'application SIRHEN.

Enfin, nous avons interrogé les autorités académiques sur la

transformation éventuelle d'un poste SAENES en ADJAENES au collège Pagnol (Caen). Sans document remis ni avant ni pendant le CTA, cette information est confirmée oralement en séance !

## Explosion en plein vol du barème administratif !

Le barème de répartition des postes administratifs en établissements scolaires est désormais deux fois illégitimes. Une première fois lorsque le vote syndical au CTA du 21 janvier 2013 a été majoritairement « contre » le nouveau barème (6 contre - FSU et SUD ; 4 pour - SGEN et UNSA). Une seconde fois lorsque les autorités académiques, au CTA du 25 mars, ont partiellement modifié leur projet initial en dehors des règles collectives de gestion qu'elles s'étaient fixées. En pleine séance, sous la pression d'un syndicat et sans que personne n'ait entre les mains le nouveau barème administratif 2013, deux établissements ont été servis en 1/2 postes (voir tableau ci-contre). Les autorités académiques ont fait voter cette nouvelle répartition dans un « paquet » de mesures comprenant : les suppressions d'emplois en CIO (le SNASUB a d'ailleurs fait une déclaration contre), la répartition des infirmières dans la Manche (soulevant aussi des problèmes particuliers), une suppression d'emploi d'adjoint administratif, remontées au niveau national au titre de SIRHEN, et la répartition des emplois liés à la fermeture du collège Jacquard. Le résultat a été le suivant : contre 8 (FSU, SUD et SGEN ; pour 1 (UNSA) et abstention 1 (UNSA) !

Déshabiller Pierre-des-CIO pour habiller Paul-des-établissements scolaires ne va pas dans le sens de l'intérêt général et de la défense du service public ! Le vote

Etablissement	Ecart poste	Propositions initiales	Modifications pendant le CTA			
		Mesure R.2013	Mesure R.2013	Etablissement	Mesure R.2013	
Lycée « Jean Rostand » Caen	-1.7	+1.0 ADJAENES	0,5 Creully 0,5 Rostand			
Lycée « Jean-François Millet » Cherbourg-Octeville	-1.6	+1.0 ADJAENES	+1.0 ADJAENES	CIO CAEN I	-1.0 poste ADJAENES	
Lycée « Salvador Allende » Hérouville-St-Clair	-1.3	+1.0 ADJAENES	+1.0 ADJAENES	CIO CAEN II	-1.0 poste SAENES	
Lycée « Henri Cornat » Valognes	-1.0	+1.0 ADJAENES	+1.0 ADJAENES	CIO AVRANCHES	-1.0 poste SAENES	
Lycée « Robert de Mortain » Mortain	-1.0	+1.0 ADJAENES	+1.0 ADJAENES	CIO SAINT-LO	-0.5 poste ADJAENES	
Collège « Jacques Prévert » Verson	-0.9	+1.0 ADJAENES	0,5 Verson 0,5 Charles de Gaulle			
Collège « Dunois » Caen	-0.6	+0.5 ADJAENES	+0.5 ADJENES			
				Etablissement	Mesure de suppression	Mesure de création
				Lycée « Jean Rostand » CAEN	-1.0 TCHRF	+1.0 ATRF
				Lycée « Emile Littré » AVRANCHES	-1.0 ATRF	+1.0 TCHRF

du 25 mars nous renforce dans notre choix initial de contester le barème car ne reflétant pas vraiment la charge de travail des collègues. Cela nous encourage à défendre les revendications des personnels en collèges et lycées qui estiment leurs effectifs insuffisants.

## **Contractuels**

Le nombre de postes ouverts aux d'agents éligibles en fonction des recrutements réservés de cette année sont les suivants :

catégorie A : 2

Catégorie B : 12

Catégorie C : 46

Le SNASUB déplore l'absence d'ouverture de concours classique qui pénalise les agents de catégorie C qui n'ont pas de promotion possible par ce biais. Les contractuels qui n'ont pas l'ancienneté suffisante ne peuvent non plus se présenter à aucun concours de la filière administrative.

## **- intempéries du 11 au 14 mars 2013**

Le SNASUB-FSU avait posé une question diverses sur la gestion des absences dues aux intempéries des personnels administratifs et techniques en établissements scolaires sur cette période. Y a-t-il eu des consignes par les autorités académiques pour appliquer des mesures de bienveillance ? Il sera tenu compte des arrêtés préfectoraux sur les transports notamment, aucun retrait de salaire envisagé. Chaque DASEN doit prendre les décisions pour son administration. Mario peut sans doute compléter. Lorsque les établissements étaient officiellement fermés (différence suivant les départements) les journées sont considérées comme travaillées. Lorsque les personnels n'ont pas pu venir travailler sur les autres jours ; ceux ci sont décomptés dans leurs congés, pour les personnels présents ces jours seront valorisés.

**Un question ?**

**PRENEZ CONTACT !**

**SNASUB-FSU**

**48, rue du Val Noble  
61 000 Alençon**

[snasub-caen@orange.fr](mailto:snasub-caen@orange.fr)

permanence syndicale quotidienne : 13h30 à 17h30.

**02.33.27.56.09 / 06.11.64.15.57**

## **DECLARATION DU SNASUB FSU AU CTA DU 25 MARS 2013**

*Le SNASUB-FSU tient à exprimer son désaccord avec la politique de suppressions d'emplois dans les CIO. Nous constatons qu'aucun bilan n'a été fait sur l'année 2012-2013 alors que les difficultés que nous avons anticipées se sont confirmées : glissement des tâches administratives vers les Copsy, difficultés d'ouvertures des CIO lors des congés des personnels administratifs. Les déficits en postes à la rentrée 2012 étaient tellement criants que des agents contractuels ont été recrutés pour certaines structures. L'application de la carte cible va donc supprimer 28% des agents administratifs. Nous réclamons l'annulation des mesures envisagées.*

*L'absence de créations d'emplois de façon générale pour notre académie pénalise le service public d'Education. Le gel du point d'indice, les carrières étroites de chaque corps et notamment de la catégorie C, l'austérité budgétaire, la baisse de crédits de fonctionnement, n'apportent aucune perspectives enthousiasmantes pour les personnels en place.*

*Le SNASUB-FSU prend toute sa place pour peser sur les négociations en cours, aussi bien dans les réunions institutionnelles qu'en mobilisant les personnels.*

*Nous nous prononçons pour :*

- le minimum fonction publique à 1700€ nets
- le rétablissement des 7000 postes détruits depuis 2004
- contre des entretiens individuels liés à des enjeux de carrière et de primes
- contre toute mesure de décentralisation à venir.

